

N° 423
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 février 2026

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

visant à renforcer l'indépendance de la Cour des comptes,

PRÉSENTÉE

Par Mme Nathalie GOULET,
Sénateur

*(Envoyée à la commission des finances, sous réserve de la constitution éventuelle
d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Cour des comptes occupe une place essentielle dans l'architecture institutionnelle de la République. Chargée de contrôler l'emploi des fonds publics, de certifier les comptes de l'État et de la sécurité sociale, et d'évaluer les politiques publiques, elle constitue un pilier de la transparence démocratique et de la responsabilité financière.

Le premier président de la Cour des comptes, qui dirige l'institution et en incarne l'indépendance, est aujourd'hui nommé par le Président de la République sans intervention du Parlement. Cette situation contraste avec l'importance stratégique de cette fonction et avec le régime applicable à de nombreuses autres autorités ou institutions dont la nomination est soumise à l'avis conforme des commissions parlementaires compétentes en application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

Afin de renforcer l'indépendance, la légitimité démocratique et la transparence de cette nomination, la présente réforme poursuit l'objectif de modifier la loi organique du 23 juillet 2010 afin d'ajouter le premier président de la Cour des comptes à la liste des emplois et fonctions dont la nomination est soumise à l'avis conforme du Parlement, liste figurant en annexe de ladite loi organique.

Proposition de loi organique visant à renforcer l'indépendance de la Cour des comptes

Article unique

① Après la trente-sixième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, est insérée une ligne ainsi rédigée :

② «

Cour des comptes	Première présidence
------------------	---------------------

 »